
Adresse de la société de Montagne-sur-Cher invitant la Convention à refuser toute trêve, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société de Montagne-sur-Cher invitant la Convention à refuser toute trêve, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 507-508;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32642_t1_0507_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

| NOMS DES ÉTABLISSEMENTS | NOMS DES OBJETS ENVOYÉS | POIDS DE CHAQUE OBJET | |
|-------------------------|---|-----------------------|-------|
| Emigrés | | | |
| Roure | Deux paires de chandeliers, une écritoire, six couverts, une cuillère à soupe, un porte huillier complet; une petite cuillère à moutarde, quatre brochettes; quatre petites cuillères à salliers, pesant en tout | 15 | 1 |
| | Plus en argent monnoyé trouvé caché dans sa maison la somme de 6 036 l. | | |
| Seignoret | Quinze fourchettes, deux grosses dites pour découper, treize cuillères à bouche, quatre grosses cuillères à café, deux salières avec leurs couvercles, une idem sans couvercle, une mouchette avec son porte mouchette, deux chandeliers, avec leurs bobèches, un porte-huilliers avec les bouchons des huilliers, un binet, le tout pesant | 23 | 4 |
| | | <hr/> | <hr/> |
| | | 38 | 5 |

Total général : 2 312 marcs 4 onces

LARDEIROL (*adm.*), CHAPUS (*adm.*), COUSTON (*adm.*), BLANCHARD (*adm.*), JURAN (*adm.*), MOQUET (*v.-présid.*), BOURGET (*agent nat.*).

36

Les républicains de Nogent, ci-devant le Roure, félicitent la Convention sur ses travaux surtout depuis les journées des 30 mai, 1^{er} et 2 juin et l'invitent à ne pas abandonner les rênes du gouvernement, que les despotes coalisés avaient mis bas les armes : ils la prient de déclarer que leur commune se nommera désormais Nogent-le-Républicain.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

37

La société populaire du canton de Néronde annonce l'envoi d'une somme de 736 liv. 17 sous, savoir : 72 liv. en or, 24 liv. en argent, et le surplus en assignats, et 14 chemises; le tout donné par les membres de cette société pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (2).

38

Les citoyens composant la société de la Montagne-sur-Cher (3) écrivent qu'ils ont célébré avec enthousiasme la fête de l'anniversaire de la mort du dernier des tyrans : ils invitent la Convention à rester à son poste, et à ne faire ni paix ni trêve avec les tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXII, 286. Bⁱⁿ, 8 vent.

(2) P.V., XXXII, 286. Bⁱⁿ, 9 vent. (suppl^t).

(3) Ci-dev^t Châteauneuf-sur-Cher.

(4) P.V., XXXII, 286. Bⁱⁿ, 8 vent.

[Montagne-sur-Cher, pluv. II] (1)

« Représentans du peuple,

Qu'elle est sublime, qu'elle est éloquente cette fête éternelle de l'anniversaire de la mort du dernier des tyrans ! Elle annonce l'attitude imposante, l'énergie majestueuse d'un peuple libre et qui veut toujours l'être, elle proclame solennellement à tous les peuples et leurs droits, et l'exercice que leur en inspirent et la nature et la Raison; aussi nous l'avons accueillie cette fête avec un enthousiasme qui nous a dicté à tous le serment simultané de vivre libres ou de mourir, cet élan patriotique n'a pas suffi à nos cœurs : au même instant nous avons arrêté par acclamation unanime que décadi prochain dix pluviôse seroit pour cette année l'anniversaire de ce jour qui a sanctionné la prospérité de la France. Nous l'avons célébré ce jour qui doit verser la rage dans le cœur des despotes et désespérer tous les ennemis de la patrie, avec tous les transports que commande le sentiment du bonheur.

Braves montagnards, vous avez élevé sur les débris du trône, l'autel de la justice et de la Raison, vous avez déjoué les intrigues des traîtres, vous avez purgé le sol de la liberté des tyrans qui l'infestoient, consommés votre ouvrage. Restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez donné à la République une paix qui soit digne d'elle. Elle ne veut ni armistice ni trêve, elle veut une paix solide pour ainsi dire immuable par la nullité où vous aurez réduit la vile coalition des brigands couronnés; elle veut une paix qui puisse convaincre toutes les nations que le peuple françois sait affermir sa liberté, comme il sait la conquérir; alors vous aurez élevé la reconnaissance publique à son comble, alors vous savourerez le plaisir délicieux d'avoir assuré le bonheur de vingt-cinq millions d'hommes, plaisir

(1) C 295, pl. 986, p. 18.

qui sera pour vos cœurs la plus douce des récompenses.

Nous sommes avec un dévouement inviolable à la Sainte Montagne.

G. MAUGEUX, GODET, TREMEUR, C. NOIRET, fils, BARBARIN, BOUQUIN, COUPPÉ, SÉJOURNET, DAVRIL, BELLANFANT, MICHELON, BARRÉ, BRUNET, YVERNEAU, GAUTRON, V. NIEURS, DUBISSOY, CHEVREUX, BRAYEUR, SENEILTAT, C. VIMEUX, GUÉRIN, DURIAU, COUPPÉ, J. BOUZIQUE, BOUZIQUE, LIONNET, HERVET, VERNEUIL.

39

La société populaire de Landerneau applaudit aux travaux de la Convention, et aux mesures révolutionnaires qu'elle a prises; elle annonce que la veille de la fête des victoires, elle a ouvert une souscription volontaire, dont le produit fut destiné à faire apprendre des métiers utiles aux enfans indigens de la commune; que les offrandes se sont multipliées à l'infini et que déjà les enfans sont désignés, conspirent la perte des rois, et jurent haine éternelle aux esclaves.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Landerneau, 1^{er} vent. II] (2)

« Citoyen président,

Nous te faisons passer une adresse à la Convention nationale.

Nous applaudissons à ses travaux, aux mesures vigoureuses et révolutionnaires de ses comités qui font trembler les tyrans coalisés.

Sois notre organe auprès de la Convention, assures-la que nous sommes prêts à faire une descente chez ces féroces insulaires qui ont déshonoré l'Europe et dont il faut abattre l'orgueil en rendant les mères aussi libres que le sol de la République française.

Nous te prions aussi, citoyen président, de faire tenir à nos frères les Jacobins le paquet ci-joint.

Vive la République! Vive la Montagne. Salut et fraternité».

GOEZ (présid.), CRUZEL (secrét.),
KREBEL fils (secrét.).

[Adresse à la Conv. 1^{er} vent. II]

« Citoyens législateurs,

Les fêtes des tyrans se célèbrent aux dépens du bonheur, de la substance de leurs esclaves. La jouissance des hommes libres est de bien faire, de faire des heureux.

La société populaire de Landerneau, dans sa séance qui précéda la fête des victoires, voulant dignement célébrer ce beau jour, arrêta une souscription volontaire dont le produit fut destiné à faire apprendre des métiers utiles aux enfans indigens de la Commune.

Les offrandes se multiplièrent à l'envie, les enfans ont été désignés et déjà ils se hâtent de conspirent avec nous la perte des rois; vengeance de la perfidie! Haine éternelle aux Anglais esclaves.

Voilà notre cri commun, notre vœu, notre besoin, notre unique passion. Ce serment vous le faites en créant le port de la Montagne, nous l'avons répété avec vous, nous le répéterons chaque jour et nous le tiendrons.

Vive la République! Vive la Montagne!».

[Mêmes signatures que ci-dessus].

40

Les sans-culottes composant la société populaire de Moncontour annoncent à la Convention que l'esprit public fait des progrès dans leur canton; que la raison et la philanthropie pénètrent jusques dans leurs chaumières, et que les citoyens et citoyennes de leur commune ont déposé au district de Loudun, pour les défenseurs de la patrie, 172 chemises, une paire de souliers, quatre paires de bas, 129 liv. 5 sous en assignats, 24 l. en numéraire, 18 livres de charpie et deux paquets de bandelettes. Ils demandent que le nom de leur commune soit changé en celui de Montagne-sur-Dive.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Moncontour, 15 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Les citoyens du canton de Moncontour, jaloux de concourir à l'affermissement des bases du gouvernement républicain, que la Montagne a eu le courage d'établir au milieu des factions de nos ennemis extérieurs et intérieurs, désirant en outre payer à leurs frères d'armes le tribut de reconnaissance qu'ils leur doivent, pour les avoir garantis des incursions des brigands fanatiques de la Vendée, dont ils ont été si souvent menacés, viennent de déposer à leur district, à Loudun, 172 chemises, une paire de souliers, 4 paires de bas, 129 l. 5 s. en assignats, 24 l. en numéraire qu'ils auroient fait convertir en souliers, s'ils eussent pu procurer du cuir aux cordonniers.

Les citoyennes de la commune de Moncontour, non moins jalouses que nous de venir au secours de nos frères qui ont été blessés en combattant pour la patrie, font aussi l'offrande de dix-huit livres de charpie et de deux paquets de bandelettes pour les plaies.

Nous nous faisons, citoyen président, un devoir de t'en prévenir, afin de faire connoître à la Convention les progrès de l'esprit public, et que la philanthropie commence à pénétrer jusques dans nos chaumières. Nous l'invitons de rester à son poste, jusqu'à ce que les nuages qui obscurcissent le flambeau de la philosophie et de la raison, soient entièrement dissipés.

En dépit des tyrans et des fanatiques, les droits de l'homme seront reconnus; les vertus sociales et républicaines seront l'apanage de tout Français: nous ne ferons tous qu'un peuple de frères et des extrémités du ci-devant royaume de Capet, on n'entendra que ce cri « Vive la liberté, vive l'égalité, vive l'unité et l'indivisibilité de la République et vive la Montagne qui nous a procuré ces bienfaits».

Signé: DUPLESSIS (présid.), LAULAND le jeune (secrét.).

P.c.c.: LAULAND le jeune.

(1) P.V., XXXII, 287. Bⁱⁿ, 8 vent. et 9 vent. (suppl^t).

(2) C 293, pl. 963, p. 27.

(1) P.V., XXXII, 287. Bⁱⁿ, 8 vent.

(2) C 295, pl. 986, p. 21, 22.